

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 103971-2021/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2021
N° 71-2021/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du personnel et de la réglementation générale (PRG)
du mercredi 6 octobre 2021

Le **mercredi 6 octobre 2021 à 10 heures 12**, la commission du personnel et de la réglementation générale (PRG) s'est réunie sous la présidence Mme Naïa Wateou, rapporteur de la commission, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport n° 80490-2021/2-ACTS** : projet de délibération approuvant la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence calédonienne de l'innovation » sous réserve de transmission par l'ADECAL des statuts finalisés (*ce texte a été retiré de l'ordre du jour et n'a pas été soumis à l'examen des conseillers*) ;
- **Rapport n° 6917-2021/1-ACTS** : projet de délibération relative à la modification de la délibération n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;
- **Rapport n° 101603-2021/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération n° 22-2021/BAPS fixant les modalités d'application relatives à la formation prévue par le code des débits de boissons dans la province Sud.

Présents :

M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Magali Manuohalalo, M. Lionel Paagalua, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

Absents :

M. Aloisio Sako et Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika.

Soit 6 membres présents et 2 membres absents.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Marie-Jo Barbier, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, M. Julien Tran Ap et Mme Aniseta Tufe.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
ainsi que M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud ;
Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'Assemblée et de la Coordination Administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée par intérim (SSACA/DAJI) ;
Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
Mme Ericka Pangrani, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;
Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **Rapport n° 6917-2021/1-ACTS** : projet de délibération relative à la modification de la délibération n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud.

Préambule :

La province Sud, en matière d'éducation, joue un rôle moteur dans l'évolution du système éducatif. Elle participe de manière dynamique et volontariste à garantir et améliorer les conditions de scolarisation des élèves et des étudiants de son territoire. La direction de l'Éducation est chargée de la mise en œuvre de la politique éducative dont l'objectif est de garantir aux enfants et aux personnels les conditions nécessaires à la réussite scolaire et éducative pour tous.

La direction de l'éducation est chargée de la gestion de la vie scolaire dans les 99 écoles en province Sud, des deux et bientôt trois internats provinciaux et de l'équipement, de la maintenance et de la rénovation des 21 collèges provinciaux. En outre, la direction de l'éducation octroie les bourses scolaires pour environ 13.000 élèves de la maternelle à la terminale et 1.200 étudiants en Nouvelle Calédonie et en métropole. Au total, cela représente près de 4,4 milliards de budget annuel hors masse salariale.

Ce sont près de 1.500 personnels toutes catégories confondues qui œuvrent au quotidien pour la réussite scolaire des élèves en province Sud. Les projets éducatifs portés par la DES et les différentes actions significatives et structurantes dynamisent le quotidien des écoles et des équipes éducatives.

Au regard des enjeux et de l'investissement provincial, la direction de l'éducation assume un quotidien complexe qui nécessite une grande réactivité et une forte présence sur le terrain des personnels de la direction pour accompagner les directions des écoles et les enseignants.

L'organisation actuelle de la DES est issue de la délibération de 2009. Or, les attentes de la société et l'environnement de la direction ont évolué de manière importante ces dernières années.

Dans le contexte général de réorganisation des directions de la province Sud et de l'effort budgétaire partagé, la DES se réorganise afin de gagner en efficacité et de se recentrer davantage sur sa dimension éducative, à savoir la réussite des élèves, du primaire aux études supérieures.

Méthodologie

Le projet de réorganisation a fait l'objet d'échanges et de discussions avec les personnels de la direction et des internats depuis plusieurs mois.

La DES a bénéficié d'un accompagnement sous la forme de quatre ateliers de trois heures qui ont été organisés au sein de l'équipe d'encadrement (direction, chargés de mission, chefs de service et adjoints, directeurs d'internat) d'avril à juillet 2021. Plusieurs réunions ont également été organisées dans les services et au sein de l'équipe d'encadrement.

Deux réunions préparatoires au CTP ont eu lieu les 2 et 30 août 2021.

Le service des bourses qui est le plus impacté par la réorganisation a été réuni par la direction avec l'ensemble de ses agents le 16 août 2021.

L'ensemble des agents du siège de la direction a été réuni le 20 août 2021.

Le projet de réorganisation a été également présenté par la direction à l'ensemble des agents des internats de La Foa et Bourail le 26 août 2021.

Ces travaux ont permis de bien identifier les missions de la direction et de partager une vision commune.

Vision et raison d'être – axes stratégiques

L'équipe d'encadrement a défini et partagé avec l'ensemble des agents la raison d'être de la direction qui se résume ainsi :

« *Etre un acteur de la réussite éducative et déployer un service équitable sur l'ensemble de son territoire* »

et la vision : « *agir pour une jeunesse plurielle épanouie dans un environnement éducatif propice à la réussite pour tous* ».

L'action de la direction repose sur cinq piliers :

- Le bien être
- L'épanouissement
- Le parcours des élèves et des personnels
- La proximité
- Le lien école – parents

Quatre axes stratégiques ont été déterminés au cours des travaux menés :

- **n°1 : épanouissement et cadre de vie :**
 - OS1 : garantir, impulser, piloter les conditions du bien-être et du cadre de vie
 - OS2 : impulser l'engagement et la motivation des élèves / jeunes
 - OS3 : impulser l'engagement et la motivation des personnels
- **n°2 : proximité, coordination et communication :**
 - OS1 : développer la proximité avec les usagers et simplifier les démarches
 - OS2 : coordonner et animer la communauté éducative
 - OS3 : rendre visible les succès de la réussite éducative
- **n°3 : évaluation, études et prospective :**
 - OS1 : développer et diffuser une culture de l'évaluation et de gestion de projets
 - OS2 : alimenter et compléter les connaissances afin de faciliter les prises de décisions et faciliter l'accès à l'information.
- **n°4 : innovation, expérimentation, transition numérique :**
 - OS1 : impulser et soutenir l'innovation et l'expérimentation
 - OS2 : impulser et soutenir la transition numérique.

Un axe transversal regroupant les moyens a également été défini.

Au vu de ces réflexions, l'organisation proposée nécessite de faire évoluer le nom de la direction de l'éducation et de ses services afin de rendre lisibles les notions de réussite, de proximité et de bien-être qui sont des composantes essentielles de la vision partagée de la future direction.

La direction, nouvellement nommée direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud (DERES), sera constituée :

- d'un pôle éducation qui regroupe le service de l'action éducative et de la proximité (ex SEAE), et les internats provinciaux ;
- d'un service de l'épanouissement et du développement professionnel (ex SRH) ;
- d'un service administratif et financier ;
- d'une cellule stratégie, innovation et transition numérique.

Avec cette nouvelle organisation, la direction passe de quatre services à trois services.

Le service des bourses constitue le changement structurel le plus important avec la suppression du poste de chef de service et la séparation des deux bureaux existant.

En effet, le service des bourses est aujourd'hui constitué de deux bureaux dont les missions sont bien distinctes.

L'actuel bureau des bourses et aides scolaires de la maternelle au lycée a une dimension sociale forte. Les agents de ce bureau exercent un métier à caractère social qui a davantage sa place à la DPASS. Le rapprochement est déjà effectif à travers l'utilisation d'un logiciel commun de gestion des aides (PAM) et une homogénéisation des pièces justificatives à fournir par les bénéficiaires. En outre, les conditions d'accueil du public ne sont pas adaptées dans les locaux de la DES. Le rapprochement avec la DPASS permettra de mieux accompagner les usagers dans une logique de simplification.

Par ailleurs, l'actuel bureau d'information et d'aides aux étudiants a une dimension éducative forte avec l'accompagnement des étudiants, la diversité des dispositifs et les critères d'attribution des aides. Cette dimension justifie que ce bureau soit rattaché au futur service de l'action éducative et de la proximité du pôle éducation.

La nouvelle organisation de la direction prévoit également la création d'une cellule stratégie, innovation et transition numérique. Cette dimension stratégique se décline sur plusieurs axes qui sont au cœur de la politique éducative :

- L'incubation de projets innovants dans une optique de généralisation ;
- La communication, la simplification administrative et la transition numérique ;
- La mise en œuvre et l'évaluation de la politique éducative provinciale ;
- Le développement des usages du numérique éducatif et le pilotage de la convergence des 1^{er} et 2nd degrés dans une cohérence du service public ;
- Le développement et la coordination du système d'information éducatif provincial avec les services et les partenaires de la direction.

En conclusion, la nouvelle organisation de la future direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud (DERES) traduit la prise en compte de la dimension de la réussite éducative qui est porteuse de sens pour les équipes engagées au quotidien.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Une présentation a été faite par Mme Pangrani.

En propos liminaires, M. Brial a précisé que l'organisation actuelle de la direction de l'éducation (DES) datait de 2009. Il était nécessaire de réorganiser cette direction afin qu'elle puisse répondre au mieux aux cinq axes votés sur la politique éducative provinciale 2020 à 2024 :

- soutenir les innovations pédagogiques, éducatives et structurelles pour assurer l'ancrage régional de l'école ;*
- réussir la transformation numérique du système éducatif provincial ;*
- sanctuariser les établissements scolaires en renforçant la sécurité des infrastructures afin de garantir la sûreté de la communauté éducative ;*
- retrouver une école de l'excellence pour tous et favoriser l'insertion professionnelle ;*
- contribuer au bien-être des enseignants.*

M. Brial a souligné qu'il serait d'ailleurs préférable que la délibération n° 3-2020/APS du 13 février 2020 soit mentionnée dans les visas de la délibération examinée aujourd'hui. Puis, il a expliqué que la DES était une direction importante qui a davantage besoin de moyens pour un travail interne en transversalité. Aussi, le service des bourses sera transféré à la direction de l'action sanitaire et sociale (DPASS) afin de faciliter les démarches et gagner en cohérence.

Ensuite, M. Brial a rappelé la création et l'ouverture prochaine de l'internat de la réussite pour la rentrée 2022 sur la commune de Dumbéa. Le terme « réussite » est par ailleurs remis en avant avec le changement de nom de la direction qui devient la direction de l'éducation et de la réussite (DERES).

Les conseillers n'ont formulé aucune observation dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Un amendement a été proposé par l'exécutif visant à ajouter dans les visas de la délibération, la délibération n° 3-2020/APS portant sur la politique éducative provinciale 2020 à 2024 :

Dans les visas, au 3^{ème} alinéa, il est inséré le visa suivant :
« Vu la délibération n° 3-2020/APS du 13 février 2020 portant sur la politique éducative provinciale pour la période 2020 à 2024 ; »

Avis favorable de la commission.

Articles 1 à 7 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Mme Magali Manuohalalo s'est abstenue au vote de ces articles souhaitant réserver son avis pour la séance publique.

Sur l'ensemble du projet de délibération amendé : avis favorable de la commission à l'unanimité. (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier - procuration donnée à M. Favreau, M. Lionel Paagalua, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, Mme Magali Manuohalalo s'est abstenue au vote de ce texte indiquant réserver son avis pour la séance publique.

La réunion de la commission PRG a été suspendue après le vote de ce texte, et suivie par la réunion conjointe des commissions PRG et SAS.

La PRG a repris à 11h30 avec l'examen du texte suivant :

- **Rapport n° 101603-2021/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération n° 22-2021/BAPS fixant les modalités d'application relatives à la formation prévue par le code des débits de boissons dans la province Sud.

Présents :

M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Magali Manuohalalo, M. Lionel Paagalua, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

Absents :

M. Aloisio Sako et Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika.

Procuration* :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, M. Philippe Michel, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger et M. Julien Tran-Ap.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud ;

Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'Assemblée et de la Coordination Administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée par intérim (SSACA/DAJI) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

- **Rapport n° 101633-2021/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération n° 22-2021/BAPS fixant les modalités d'application relatives à la formation prévue par le code des débits de boissons dans la province Sud.

Par délibération n° 22-2021/BAPS du 19 janvier 2021, le Bureau de l'assemblée de la province Sud a fixé les modalités d'application relatives à la formation prévue par le code des débits de boissons dans la province Sud. Son article 7 prévoit notamment la possibilité pour la province Sud de charger par convention tout organisme dont les missions portent sur l'ingénierie de formations spécialisées, l'information, le conseil, l'accompagnement des personnes physiques ou morales concernées par l'obligation de formation, d'organiser des sessions de formation sur une durée de huit mois, prises en charge financièrement par la province Sud dans la limite des crédits inscrits à son budget. Son article 10 prévoit que les personnes titulaires d'une autorisation d'exploitation d'un débit de boissons alcooliques ou fermentées avant l'entrée en vigueur de la délibération n° 22-2021/BAPS du 19 janvier 2021 (communément nommé « le stock ») doivent pouvoir justifier de l'obtention de l'attestation de formation dans un délai de douze mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération c'est-à-dire avant le 26 janvier 2022.

C'est en application de ces deux articles que la province Sud, la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC) et le Fonds interprofessionnel d'assurance formation (FIAF) ont conclu la convention n° C.106-21 du 23 février 2021 qui arrive à échéance le 15 octobre 2021.

Les périodes de confinement de mars et septembre 2021 ont déstabilisé la programmation des sessions de formation obligeant la CCI-NC à repositionner de nombreuses sessions.

Au regard des 598 personnes restant à former à ce jour, il apparaît nécessaire d'une part, de prolonger la convention n° C.106-21 du 23 février 2021 avec la CCI-NC et le FIAF et d'autre part, de reporter le délai d'obtention de l'attestation de formation pour les personnes du stock à la date du 15 avril 2022 inclus.

En conséquence, il est proposé un projet de délibération :

- modifiant les articles 7 et 10 de la délibération n° 22-2021/BAPS du 19 janvier 2021 fixant les modalités d'application relatives à la formation prévue par le code des débits de boissons dans la province Sud ;

- approuvant l'avenant n° 1 à la convention n° C.106-21 du 23 février 2021 relative à la délivrance de formation en matière de « vente d'alcool » en application de l'article 7 de la délibération n° 22-2021/BAPS/DAJI du 19 janvier 2021 (modification des articles 1^{er}, 2, 3 et 5 de la convention n° C.106-21) et habilitant la présidente de l'assemblée de la province Sud à signer ledit avenant.

Tel est l'objet du projet de délibération n° 813-2021/BAPS que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaires, M. Pannier a expliqué qu'il s'agissait de décaler la date de fin de formation au 15 avril 2022 au lieu du 15 octobre 2021. Plus de 600 personnes ont déjà été formées

avec l'appui du Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF) et ces formations peuvent se faire en présentiel et distanciel.

Dans la discussion générale, M. Sao a souligné qu'il faudrait que la formation soit suivie par les directeurs de débits de boissons qui privilégient davantage le profit que la lutte contre l'alcool. En effet, certains personnels subissent de fortes pressions de leur direction pour continuer la vente d'alcool auprès de personnes alcoolisées.

M. Pannier a confirmé que les dirigeants sont aussi amenés à suivre cette formation et une fois le déploiement terminé, un plan de contrôle sera mis en place notamment avec les polices municipales concernées.

Puis, M. Michel a demandé combien d'acteurs restaient à former, et si dans l'attente de cette formation, les établissements continuaient les ventes d'alcool.

M. Pannier a expliqué que l'on était toujours dans le cadre du délai pour la mise en place de la formation et qu'on approchait de la moitié des personnes à former. Avec cette délibération, les formations vont pouvoir se dérouler sur une période prolongée de six mois.

Enfin, Mme Julié a souhaité savoir ce qu'il en était du délai pour les travaux d'aménagement de débits de boissons.

M. Pannier a répondu que ce délai s'arrêtait au 1^{er} novembre pour ceux qui ont bénéficié d'une dérogation, soit une quarantaine d'établissements environ.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 5 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Mme Magali Manuohalalo s'est abstenue au vote de ces articles souhaitant réserver son avis pour la séance publique.

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité.
(M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Lionel Paagalua, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou)**

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, Mme Magali Manuohalalo s'est abstenue au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le rapporteur de la commission a clôturé la réunion à 11 heures 38.

**Le rapporteur de la commission du
personnel et de la réglementation,
présidente de séance**



Naïa Wateou